

ARCHEVÊCHÉ des ÉGLISES ORTHODOXES RUSSES
EN EUROPE OCCIDENTALE



АРХИЕПИСКОПИЯ ПРАВОСЛАВНЫХ РУССКИХ
ЦЕРКВЕЙ В ЗАПАДНОЙ ЕВРОПЕ

PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

ВСЕЛЕНСКИЙ ПАТРИАРХАТ

Paris, le 12 octobre 2019

Archevêque Jean de DOUBNA
(À la dernière adresse connue)
12, rue Daru
75008 PARIS

Par courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : mise en demeure

Éminence,

J'ai à nouveau l'honneur de vous écrire en ma qualité de Locum Tenens de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale, désigné à ces fonctions par décision du Saint-Synode patriarcal (sur demande du Conseil de l'Archevêché) lequel vous a, dans le même temps, démis de vos fonctions d'archevêque de Charioupolis et, par voie de conséquence, de Président de l'association.

À cet égard, je vous rappelle en effet que, selon les statuts de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale, le Président de l'association doit être un archevêque du patriarcat œcuménique de Constantinople.

Or, selon votre lettre circulaire du 14 septembre 2019, il s'avère que vous avez été élu archevêque de Doubna, rattaché au patriarcat de Moscou, et avez ainsi décidé de quitter le patriarcat œcuménique de Constantinople.

Que par application de nos statuts et de la décision du Saint-Synode patriarcal, vos nouvelles fonctions d'archevêque de Doubna vous placent désormais dans l'incapacité totale d'occuper la Présidence de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale, raison pour laquelle le Saint-Synode patriarcal m'a désigné pour occuper temporairement la fonction de Locum Tenens.

Que toutefois, le Conseil de l'Archevêché et moi-même avons constaté que vous persistiez à tenter d'occuper les fonctions d'archevêque de Charioupolis et de Président de l'association alors même que votre nouvelle qualité d'archevêque de Doubna et la décision du Saint-Synode patriarcal qui en a suivi vous mettent dans l'incapacité de vous maintenir à cette responsabilité.

Aussi, malgré cet état, nous avons pu relever que ces dernières semaines, vous aviez commis les faits suivants :

- **continuer d'utiliser les moyens de communication de l'Archevêché** (notamment le site internet et les listes d'adresses disponibles à l'Administration diocésaine) pour affirmer de façon mensongère, que l'autorité ecclésiastique supérieure de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale aurait changé et serait désormais le patriarcat de Moscou alors même que le vote de l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2019 n'a pas recueilli la majorité utile des deux tiers des votes exprimés, qui était pourtant indispensable pour adopter une résolution tendant à un éventuel changement d'obédience religieuse de l'association ;

- **exercer des pressions sur des membres du clergé** pour qu'ils abandonnent leur devoir de loyauté envers l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale et vous suivent, avec leurs communautés, dans votre rattachement au patriarcat de Moscou ;
- **continuer de célébrer l'eucharistie à l'église Saint-Serge**, dont vous vous prétendez propriétaire.

Or, je tiens à vous informer que le Conseil de l'Archevêché et moi-même, ne pouvons laisser se poursuivre de tels agissements de votre part lesquels nuisent gravement aux intérêts religieux et civils de notre archevêché comme de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale.

Afin de garantir l'exercice de l'objet social de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale et la préservation de ses intérêts, je suis donc contraint de vous mettre en demeure de cesser de façon définitive, à compter de la réception de la présente :

- **de vous présenter en tant que Président de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale, dans le cadre de vos échanges avec les autorités ecclésiastiques orthodoxes ou d'autres confessions mais également, auprès des paroisses et communautés membres de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale et des organismes tiers, tels que les banques et la Poste et, de façon générale, auprès de toute personne physique ou morale en lien avec l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale ;**
- **d'exercer des pressions sur des membres du clergé ou d'autres responsables paroissiaux afin de les contraindre de vous suivre avec leurs communautés, dans votre rattachement au patriarcat de Moscou ;**
- **d'utiliser les moyens de communication de l'Archevêché et de l'Union Directrice Diocésaine des Associations Orthodoxes Russes en Europe Occidentale ;**
- **de célébrer l'eucharistie à l'église Saint-Serge.**

Enfin, le Conseil de l'Archevêché et moi-même entendons, par la présente, vous signifier également l'arrêt de vos indemnités d'archevêque dirigeant à compter de ce mois.

À défaut de constater l'arrêt immédiat des agissements qui vous sont ainsi reprochés, je serai alors contraint d'employer la voie judiciaire.

Dans l'espoir que vous agissiez avec sagesse afin de me dispenser d'en arriver à de telles extrémités.

Que la grâce et l'infinie miséricorde de Dieu soient toujours avec votre Éminence.

Helléopolite Emmanuel

+ le Métropolite Emmanuel, de France,
Locum Tenens